

### L'INFOLETTRE DU RÉSEAU COOPÉRATIF

### **-OCTOBRE 2019-**

Le **Réseau coopératif Europe-Écologie-Les-Verts** est l'un des deux collèges du **Mouvement EELV**. Il se distingue du collège Parti politique par sa structure horizontale.

Rédigée par des membres du **Comité national d'animation du Réseau coopératif (CNARC)**, cette **infolettre** a pour objectif de présenter la diversité des actions et engagements des **Coopérateurs et Coopératrices du Mouvement EELV**.

Nos Infolettres font apparaître **les points de vue différents** qui coexistent au sein du **Réseau coopératif**. De manière toute aussi importante, elles sont destinées à faire connaître les actions militantes écologistes que nous portons ou soutenons.

**Bonne lecture!** Le Comité de rédaction

#### **SOMMAIRE**

- ➤ La réinvention du Mouvement EELV se poursuit. Donnez nous votre avis !
- >.Climat, Convention citoyenne, Coopérative et autres histoires.
- ➤. Pour les municipales une écologie très relationnelle -Piste (2).
- > Renouveler son adhésion au Réseau coopératif.

## La réinvention du Mouvement EELV se poursuit. Donnez nous votre avis!

Le Conseil fédéral du parti EELV a validé à l'unanimité moins une abstention la poursuite du groupe de travail pour réfléchir sur la nouvelle structure du Mouvement. Concernant l'avenir de la Coopérative, **quatre scénarios** sont possibles dont vous trouverez les détails ci-dessous.

Chacun de ces scénarios va être analysé dans le détail sur les opérations à réaliser pour sa mise en place en 2020, et selon le calendrier qui serait possible, afin que le Conseil fédéral du Parti, qui sera élu lors du congrès EELV le 30 novembre, choisisse le scénario qu'il soumettra au vote des seuls adhérents du parti EELV, en toute connaissance des impacts à prévoir. Le scénario choisi devra être approuvé, soit par les 2/3 des votants via un référendum (si une modification des statuts est suffisante), soit par les 3/4 des nouveaux Conseillers fédéraux, lors d'un congrès extraordinaire, si la dissolution du Mouvement est choisie.

Les statuts actuels du Mouvement EELV ne donnent aucun droit de vote aux membres de la Coopérative pour la modification ou la dissolution du Mouvement EELV, ce qui est une injustice flagrante. La seule façon d'agir sur notre devenir dans le Mouvement sera donc de communiquer avec les élu·es au nouveau Bureau exécutif du Parti et au nouveau Conseil fédéral du Parti, pour qu'ils prennent en compte nos souhaits.

Je vous propose, dans cette perspective, de vous exprimer via un **formulaire** sur les quatre scénarios qui sont en cours de construction par le Groupe de travail sur la « réinvention », afin que les six représentants de la Coopérative, parmi les 28 membres du Groupe de travail, puissent s'appuyer sur vos réflexions.

L'adresse du formulaire est <a href="https://framaforms.org/avenir-du-reseau-cooperatif-eelv-1570383524">https://framaforms.org/avenir-du-reseau-cooperatif-eelv-1570383524</a>

#### Merci d'y répondre avant fin octobre.

Voici les quatre scénarios, tels qu'exposés dans le Rapport d'étape (communiqué le 21 septembre lors du dernier Conseil fédéral) du Groupe de travail sur la Réinvention du Mouvement EELV \*: ils sont résumés dans ce qui suit.

#### Scénario 1

### Un quasi statu quo de l'organisation actuelle avec clarification de la place de la Coopérative

- La double adhésion au Parti et à la Coopérative redeviendrait possible.
- La formation et le lien avec la mouvance sociale seraient deux missions communes, partagées entre le Parti et la Coopérative :
  - Le lien avec les mouvements sociaux relèverait en priorité du Parti;
  - la mise en place de pratiques alternatives, d'expérimentations « ici et maintenant » relèveraient plutôt de la Coopérative, chargée de la promotion de lieux de rencontre autour de l'écologie, via des « maisons de l'écologie, réelles, virtuelles, ou itinérantes».

#### Scénario 2

#### L'intégration de la Coopérative dans le Parti

Les tenants de cette piste considèrent que c'est une voie pour rendre le parti plus coopératif. Concrètement, cela reviendrait à la suppression du second collège « Réseau coopératif EELV » et donc du Mouvement EELV tel qu'il existe actuellement.

- La Coopérative deviendrait une structure interne au Parti, comme le sont les commissions.
- Elle serait notamment chargée de missions d'expérimentation et de recensement de pratiques alternatives dans « l'ici et le maintenant » de la sphère écologiste.
- Dans cette nouvelle organisation, six représentant·es du Réseau coopératif seraient intégré·es au Conseil fédéral avec

droit de vote. (Il pourrait en être de même pour les Jeunes écolos).

Cela nécessiterait une réécriture des statuts actuels et du Règlement intérieur du parti.

Le groupe note que cette option ne serait pas attractive pour des militant.es qui souhaiteraient s'engager en s'affranchissant de la hiérarchie du Parti, tout en gardant une complémentarité avec ce dernier.

#### Scénario 3:

#### La solution « tout en un »

Ce scenario évoqué sans avoir été réellement développé, reviendrait à considérer que le seul parti peut assurer non seulement la fonction de conquête du pouvoir, mais également l'animation politique externe et les fonctions qui lui sont associées.

Ce scenario propose que les fonctions initialement attribuées à la Coopérative et au Parti soient désormais le fait du « parti écologiste » que nous devons construire dans les mois qui viennent avec d'autres.

Cela reviendrait donc à ce que les militant·es du parti écologiste, organisé·es en groupes locaux, se mobilisent, soit sur des actions de la mouvance sociale, soit dans la préparation des campagnes électorales, chaque militant.e choisissant de s'investir dans l'une ou l'autre de ces actions selon les moments ou dans les deux.

Statutairement, cela reviendrait à supprimer les articles concernant le Mouvement et la Coopérative et à insuffler dans le fonctionnement du Parti, au travers des statuts, les acquis du fonctionnement de la coopérative.

#### Scénario 4

La séparation juridique du Mouvement EELV en trois entités juridiques distinctes : le Parti, la Coopérative, et le Mouvement.

- Un Mouvement unifié de l'écologie politique, regrouperait le Parti EELV, la Coopérative EELV, les Jeunes écologistes, la FEVE,... mais aussi d'autres partis à vocation écologique. Ce mouvement :
  - élaborerait et actualiserait un projet de société sous la forme d'un récit du « bien vivre désirable » ;
  - ferait vivre un espace de délibération permanent entre les organisations partenaires sur le mode des Assises de l'écologie et de la solidarité, sa structure juridique restant à déterminer (archipel, fédération,...);
  - s'ouvrirait à la mouvance sociale par le biais d'un comité consultatif permettant aux collectifs, associations et coopératives de se prononcer sur les orientations stratégiques du mouvement et les décisions d'actions communes (ex : marches pour le climat).
- Le Parti se recentrerait sur son rôle de conquête du pouvoir :
  - o en rédigeant les programmes électoraux,
  - en organisant les campagnes électorales, la sélection des candidat.es,
  - o en organisant des alliances électorales ponctuelles au sein du Mouvement unifié de l'écologie, les traduisant

- sous forme de programmes électoraux et d'engagements locaux (respectant la subsidiarité),
- o en formant les militant es, les candidat es et les élu es
- La Coopérative constituerait un espace de médiation entre Parti et citoyens et entretiendrait un lien permanent avec la mouvance sociale, l'idée étant, non pas de la capter, mais de se mettre à son service des manières suivantes :
  - implication dans les projets de collectifs militants pour la transition écologique de la société;
  - création de Maisons locales citoyennes de l'écologie, lieux de rencontre et d'échanges culturels et politiques;
  - en réalisant une veille permanente des initiatives écologiques locales (ZAD, etc.) et des pratiques alternatives (en diffusant les informations et en facilitant les échanges de pratiques entre ces initiatives);
  - o en assurant (en liaison avec le Parti) la formation pratique et théorique des militants écologistes.

#### Dans cette hypothèse-là:

- Le Parti garderait le label EELV bien connu du grand public et des médias ;.
- La Coopérative changerait de nom et deviendrait une association dans les statuts de laquelle serait inscrit l'engagement à ne pas se transformer en parti politique; elle aurait pour vocation d'accueillir tous les citoyens acceptant sa charte, en conformité avec celle des Verts mondiaux, qu'ils soient adhérents es ou pas à un parti politique
- Le Mouvement EELV deviendrait alors le « Mouvement unifié de l'écologie politique », tel que défini dans les statuts actuels, dans la perspective de l'émergence d'une structure fédérant de nombreux partenaires de l'écologie politique, dont le Parti EELV, la nouvelle Coopérative, les Jeunes écolos, la FEVE, le CEDIS, la FEP, etc.

Cela nécessiterait la construction d'un système contractuel de type « consortium », à valeur juridique, avec trois structures autonomes mais non indépendantes. Cela supposerait que, dans les statuts de chacune des structures, il y ait des clauses non modifiables qui figent leurs rapports.

Il est important aussi que la structure de type « mouvement » ne prévoie pas d'adhésions individuelles mais celles de structures collectives, différentes par leur objet (partis, centres de formation, fondations, coopératives, etc.) et par leur statut juridique (associations, fondations, SCIC, etc.). Comme seuls les partis bénéficient du financement public, ce serait le parti EELV qui bénéficierait seul du financement public, la Coopérative, et le Mouvement vivant grâce aux cotisations de leurs membres, individuels pour la coopérative ou des organisations partenaires pour le Mouvement.

Les partis qui seraient membres du mouvement entretiendraient des liens politiques tout en conservant leur spécificité et leur indépendance, le mouvement n'étant pas leur structure fédératrice ou confédératrice.

> Denis Guenneau, Coopérateur EELV, Île-de-France

<sup>\*</sup> https://eelv.fr/rapport-gt-reinvention-cf-2019092122/

Climat, Convention citoyenne, Coopérative et autres histoires...

Le Président Macron, champion du paradoxe, peut « en même temps » fustiger les Marcheurs pour le climat en les envoyant manifester en Pologne et faire confiance aux citoyens en organisant une Convention. 150 d'entre eux devront donc trouver la recette miracle de la « réduction des gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030 par rapport à 1990 et ce dans une logique de justice sociale ». La question est bonne, mais l'exercice relève **triplement** de la plus pure **esbroufe** :

- les solutions sont connues mais restent dans les placards, faute de volonté politique. Il suffit de lire les études sur la trajectoire 1,5°C, de comparer les scénarios négaWatt et de s'inspirer des réussites de nos voisins : agriculture et alimentation bio italiennes et autrichiennes, schéma allemand de préservation des terres, taxe carbone suédoise, énergies renouvelables danoises, interdiction écossaise des voitures à moteur thermique ;
- l'exercice est hors délai. Alors que les scientifiques nous indiquent que les 18 mois à venir sont déterminants pour nous sauver du chaos climatique, le gouvernement met six mois à accoucher de la Convention citoyenne (décidée en mars) et lui laisse quatre mois pour restituer ses résultats. Un délai auquel il faudra ajouter ceux de la décision et de la mise en application. Une telle Convention aurait été parfaite pour décider de l'avenir d'Aéroports de Paris, opération qui s'accommode du moyen terme, certainement pas pour faire face à l'urgence climatique et sociale.
- rien ne nous est dit de l'articulation des travaux de cette Convention avec d'autres initiatives récentes en faveur du climat :
  - a) le lancement en octobre 2018 au sein de l'Assemblée nationale du collectif transpartisan « Accélérons la transition énergétique et solidaire »;
  - b) l'instauration en novembre 2018 du « Haut conseil pour le climat » chargé d'émettre des recommandations d'experts.

Il y a une insupportable mauvaise foi à saucissonner ainsi les initiatives des sphères de la politique, de l'expertise et de la démocratie délibérative sans chercher le moins du monde à les relier entre elles.

S'il souhaitait vraiment faire avancer l'action climatique, ce Président si omnipotent aurait dû lancer **trois chantiers majeurs** (\*), constituant un socle incontournable pour la mise en œuvre des recettes qui seront proposées par la Convention citoyenne.

• Le renoncement à l'obsession de la réduction du déficit public. Porter simplement le déficit de 2,2% (inscrit pour 2020) à 3% (le plafond imposé par Bruxelles), c'est récupérer 20 milliards d'euros annuels, soit précisément le montant manquant aux investissements publics en faveur d'une transition écologique solidaire, tel qu'estimé par Nicolas Hulot lors de son départ du gouvernement. Bien loin d'une telle hypothèse, le budget 2020, dont les arbitrages viennent d'être dévoilés, va complètement à l'encontre de la question posée à la Convention : réduction

- des dépenses de l'écologie, de la santé et de la solidarité sociale au profit de l'armée et de la sécurité.
- L'inversion de la politique d'aménagement du territoire des décennies passées pour la rendre compatible avec l'urgence climatique et sociale. C'est à dire en finir avec l'étalement urbain dévoreur d'espace, la concentration des hyper-commerces en périurbain, la fermeture des services publics ruraux et l'urbanisation anarchique du littoral. Toute cette « lame de fond » génératrice de mobilité individuelle forcée, de gaspillage énergétique, de sentiment d'abandon et d'injustice sociale, de vulnérabilité aux risques naturels.
- Une action pédagogique auprès des citoyens en ayant à cœur de :
  - a) montrer que la question du climat, loin d'être sectorielle et purement environnementale est intrinsèquement liée aux grandes questions sociales nationales (précarité énergétique, injustice sociale, etc.) et aux grands défis qui s'imposent aux pays en développement (migrants, réfugiés, autosuffisance alimentaire, santé, tourisme) :
  - a) montrer que l'écologie n'est pas punitive et que les bénéfices potentiels existent au plan du sens et de la qualité de vie, au plan des valeurs de responsabilité et de solidarité. Rappelons que selon un récent sondage, 72% des citoyens considèrent que notre modèle économique actuel n'est pas compatible avec la préservation de l'environnement : les conditions sont donc de plus en plus favorables à une telle pédagogie.

C'est à ce troisième chantier que la **nouvelle organisation coopérative** issue du réseau coopératif EELV pourrait s'avérer utile : ses adhérent es se rangeraient parmi les formateurs à l'écologie théorique et pratique, mais aussi parmi les « passeurs », les transmetteurs d'un autre mode de vie, en diffusant l'ensemble des initiatives social-écologiques ainsi que les « petits gestes écolos » quotidiens.

Il y a fort à parier que ces trois chantiers recueilleraient aujourd'hui un large consensus démocratique.

Patrick Salez Coopérateur EELV Poitou-Charentes

(\*) Nous ne parlons ici que des chantiers relevant directement de la puissance publique, laissant de côté ceux consistant à orienter les investissements des entreprises vers la décarbonation de l'économie et à cibler les soutiens bancaires sur les financements verts. Lesquels chantiers se heurtent assez systématiquement à la recherche des profits à court terme même si une forme de légitimation par le comportement vertueux se fait lentement jour.

## Pour les municipales une écologie très relationnelle - Piste (2)

L'espace public, l'aménagement de la ville, ou comment parler d'incivilité et de rejet de l'autre en regardant la ville autrement.

#### Un peu d'histoire.

La charte d'Athènes de 1933, initiée par Le Corbusier, a conduit la réflexion de la plupart des urbanistes et des élus pendant des décennies en matière d'aménagement de la ville. Le principal concept sous-jacent impliquait la création de zones indépendantes pour les quatre « fonctions » : la vie, le travail, les loisirs et les infrastructures de transport, avec pour objectif d'arriver à une ville fonctionnelle.

Les contestations de ces principes furent rares et ne remettaient pas en cause le concept de séparation, se contentant de remarquer le manque de flexibilité lors de l'aménagement.

Depuis 1994, il existe une « anti-charte d'Athènes » qui est la **Charte d'Aalborg.** Elle a été élaborée par le réseau des villes durables, prônant une densité et une mixité des fonctions urbaines au service du « développement durable ». Après un point d'étape en 2004, se focalisant sur les outils d'analyse des solutions environnementales, le réseau a disparu en 2018. Il est désormais porté régionalement par des réflexions sur les « outils d'analyse décisionnelle ».

En résumé, l'idée de cette charte consiste à prendre en compte simultanément les enjeux sociaux, économiques, environnementaux culturels l'urbanisme. et de Malheureusement, l'aspect social est abordé et structuré à partir de catégories de population. On oublie ainsi l'aspect sociétal comprenant les dispositions qui donnent envie de faire société et de vivre avec l'autre. Le vivre ensemble affiché dans cette démarche se contente de construire et aménager pour faire se côtoyer des identités catégorielles et non des individus bien dans leurs baskets.

### Et la personne dans tout cela? Elle est pourtant quelqu'un!

La réalité des espaces, d'un lieu, d'une place, d'un cheminement et leurs pratiques ne se décrètent pas par la seule instauration des mots. Sans cette définition, des espaces juxtaposés aux statuts non définis composant nos villes modernes portent une mise à l'écart politique et spatiale, un communautarisme de bulles d'activité et l'isolement individualiste des voies de transit et de circulation.

Tout porte à admettre qu'un espace de vie par sa configuration étaye des pratiques sociales et sociétales. Supprimer des bancs dans l'espace public redéfinit le statut de cet espace qui devient un lieu de transit ou de passage. C'est aussi une affirmation sociétale de rejet, d'agissements et d'attitudes catégorielles.

Les espaces publics de liberté apaisée disparaissent au profit du repli dans sa bulle individualiste, son chez-soi, que l'on cherche toujours à étendre. L'autre devient la personne à éviter, l'ennemi, l'envahisseur qu'il faut contenir. D'où un sentiment d'isolement qui, au départ un simple phénomène spatial, a des répercussions physiques, sociales et affectives. Il engendre un repliement et une absence de solidarité, exacerbe

l'individualisme et un non vécu avec le milieu dans lequel on vit. L'espace (public) a toujours quelque chose à voir avec la place, sa place, et l'appropriation.

Chaque personne, chaque groupe s'approprie provisoirement ou définitivement l'espace de sa pratique, par une appropriation, culturelle, sociale ou spatiale.

Cela arrive d'autant plus chaque fois que l'espace n'a plus de statut, d'identité, de règles sociétales d'utilisation. Un marquage utilitaire n'est pas suffisant pour définir un statut, alors que son absence peut engendrer une course vers ce qu'on peut faire ou ne pas faire, ce qui peut produire désagréments, affrontements et difficultés.

Un espace, indéterminé socialement ou culturellement dans son statut, ne génère pas d'urbanité. Il suffit de peu chose dans ce cas pour que la présence de l'autre soit vécue comme intrusive. En transformant une ville en espace utilitaire, en « couloir » de circulation reliant des « bulles » d'activité facilement accessibles individuellement grâce au parking, nous avons détruit toute « urbanité ».

### Habiter un lieu, se tenir dans un espace, occuper une place.

La sensation d'habiter n'est pas lié à la propriété, ni au temps passé, mais plutôt à la capacité que l'on peut avoir de « porter attention » à l'espace environnant, qu'il soit construit ou naturel, et à se sentir relié à l'enveloppe, au terrain, au territoire proche et éloignée, y compris le site, la ville, le continent... le monde.

Pour habiter, il est donc nécessaire de pouvoir se situer, se repérer, s'évaluer, se positionner. L'important dans l'aménagement n'est donc pas de répondre à un usage mais de permettre des usages, sinon il y a risque de se trouver face à un « non lieu » sans statut social lisible. C'est le cas bien souvent de toutes ces opérations hygiénistes à base de cours intérieures ou d'opérations de démolition « aérant le quartier », apportant plus de lumière, plus d'aération, plus de sécurité, en rendant mieux visibles les déplacements, et justifiées économiquement par la création de places de parking. La ville est devenue une succession d'espaces de voie de circulation automobile, reliant des espaces répondant à des besoins contraints, et agrémentée de places de stationnement, pas vraiment un lieu pour habiter ou même y passer un moment. Heureusement, il y a des exceptions, comme la réappropriation à Paris en « espaces doux » des voies rapides interdites désormais aux automobiles et bien d'autres. Mais c'est encore le cas de bien des quartiers de nos grandes métropoles et surtout de toutes ces villes moyennes ou bourgs ruraux qui meurent à petit feu, ornés de ces places en marbre vides de sens autre que celui d'une démarche aseptisée et sécuritaire.

#### Rechercher une organiCité

La relation et la transition entre espaces, la continuité des statuts ont plus d'importance que la forme.

La préparation des municipales devrait être ce moment de prise de conscience, au travers de visites de villes et d'ateliers, afin de mettre en évidence que l'environnement urbain ségrégationniste et inhumain nous influence fortement, alors que ce n'est pas cela que nous recherchons, qu'il s'agisse de nous en tant qu'écologistes ou de notre communauté de pensée, puisque tout le monde est « écologiste ».



Pour cela, commencer par une visite à pied et en vélo pour :

- repérer les espaces au statuts mélangés ou sans statut (une circulation douce qui traverse un espace sans route ni parking mais permettant aux voitures d'accéder aux places de stationnement, une place qui ne relie rien, qui ne porte pas de vécu habituel et qui est voulue comme une zone de transition entre l'espace public et l'espace privé);
- repérer le manque de continuité du statut (une voie douce doit mener quelque part en conservant tout au long son statut de voie douce);
- repérer les endroits de changement de statut trop violent et sans transition (pour éviter l'inquiétude on doit pouvoir appréhender, ressentir, avant d'arriver au nouvel endroit;
- penser à des lieux de transition intermédiaire permettant le passage de l'espace privé à l'espace public (jardinet, espace vert, ou trottoir large);
- réfléchir à une porosité des espaces en fonction d'une « graduation » ou niveau d'implication ou d'échelle, de manière à créer des liens vivants et fonctionnels qui évitent la juxtaposition de nombreuses fonctions pensées en espaces utilitaires. Cette juxtaposition, qui est à éviter, affirme l'individualité et est synonyme d'étalement. C'est malheureusement trop souvent la situation actuelle de nos villes;

 organiser un parcours (concours) photo de sa ville mettant en lumière, les espaces aux statuts mal définis, les discontinuités de parcours et les transitions inexistantes, les enfermements et les exclusions (sociale, catégorielle, au profit de la voiture....), les appropriations d'espace en prolongement de la bulle individuelle etc.... Les photos envoyées seront présentées sur le site national à l'adresse suivante: <a href="https://coop.eelv.fr/parcours-concours-photos-espace-public/">https://coop.eelv.fr/parcours-concours-photos-espace-public/</a>

Contact: contact(a)eco-live.eu.

Christian Olive Coopérateur EELV Languedoc-Roussillon

# Renouveler son adhésion au Réseau coopératif!

Pour cela, rien de plus simple! Il suffit de télécharger le formulaire: <a href="https://soutenir.eelv.fr/formulaire-papier/">https://soutenir.eelv.fr/formulaire-papier/</a> et de l'envoyer, accompagné d'un chèque à l'ordre de AF-EELV, au secrétariat de votre région: <a href="http://eelv.fr/contact-en-region">http://eelv.fr/contact-en-region</a>.

Il est également possible de régler son adhésion (ou son don) en ligne, en se rendant sur la page : <a href="https://soutenir.eelv.fr/cooperer/">https://soutenir.eelv.fr/cooperer/</a>. Si vous êtes imposable, les 2/3 de votre don seront déductibles de vos impôts sur le revenu de 2019.



Le Comité d'animation du Réseau coopératif

l'adresse Pour articles des réagir aux infolettres, vous pouvez les retrouver sur notre site web http://coop.eelv.fr/category/infolettres/

Pour le Comité national d'animation du Réseau coopératif (CNARC)